

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 18 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 18 octobre 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Benoit Ricard, district 3
Madame Aryane Boyer, district 4
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement n°873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Contrat de travail directeur des travaux publics
- Certificat de paiement no 3 - Construction et pavage Généreux inc. - Réfection de divers chemins
- Mandat aux architectes - 2250 route 337
- Mandat contrôle qualitatif des matériaux, compaction, approbation des fiches - puits 6 et 7 et station Hélène
- Mandat réparation borne fontaine
- Période de questions de la séance
- Levée de la séance

23-10X-477

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

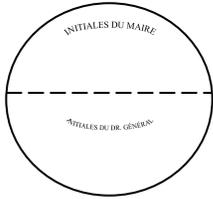
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

23-10X-478

CONTRAT DE TRAVAIL DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur des travaux publics est vacant;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 18 octobre 2023

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues d'embauche ont eu lieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité relations de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE :

- Le conseil procède à l'embauche de M. Dany Lussier au poste de directeur des travaux publics à compter du 6 novembre 2023, conformément aux dispositions du contrat de travail à intervenir;
- le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE

23-10X-479

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 3 - CONSTRUCTION ET PAVAGE GÉNÉREUX INC. - RÉFECTION DE DIVERS CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 23-05R-248, le conseil a octroyé le contrat de réfection de divers chemins 2023 au montant de 1 314 359,49 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le montant, incluant la contingence, est de 1 554 933,53 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la demande de paiement n°3 déposée par l'entreprise pour un montant de 259 194,53 \$, demande de paiement à laquelle s'applique une retenue provisoire de 10%, soit 25 919,45 \$;

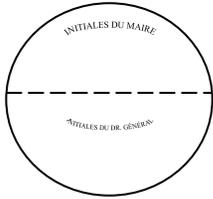
CONSIDÉRANT l'avancement actuel des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°3 déposée par monsieur Michel Raymond ingénieur, directeur des travaux publics de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 233 275,07 \$, plus les taxes applicables à l'entreprise Construction Pavage Généreux inc., conformément à la recommandation de paiement



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 18 octobre 2023

n°3 déposé par Michel Raymond ingénieur, directeur du service des travaux publics.

ADOPTÉE

23-10X-480

MANDAT AUX ARCHITECTES - 2250 ROUTE 337

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer des travaux d'agrandissement du bâtiment situé au 2250 route 337;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Véronique Racine, architecte, pour la réalisation d'un plan concept, de plans de construction et la surveillance des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroi le mandat de conception et de surveillance des travaux d'agrandissement du 2250 route 337 à Véronique Racine, architecte, pour la somme de 18 750,00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon l'offre de service en architecture 23-100 déposée au dossier.

ADOPTÉE

23-10X-481

MANDAT CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, COMPACTION, APPROBATION DES FICHES - PUIES 6 ET 7 ET STATION HÉLÈNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le raccordement, la mise en services des puits 6 et 7 et des travaux connexes à la station Hélène;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater une firme pour le contrôle de la qualité des matériaux en vue de ces travaux;

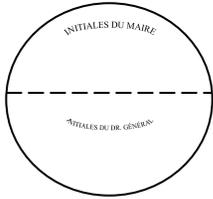
CONSIDÉRANT la soumission reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroi le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour le raccordement, la mise en service des puits 6 et 7 et les travaux connexes à la station Hélène à la firme Solmatech inc., pour la somme de 10 579,20 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 11 octobre 2023.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

23-10X-482

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 18 octobre 2023

MANDAT RÉPARATION BORNE FONTAINE

CONSIDÉRANT QU' un accident impliquant un véhicule et une borne fontaine appartenant à la Municipalité a eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de la borne fontaine sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront payés par une compensation financière provenant des assurances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de 2 entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis, avant les taxes applicables, sont :

Vallex inc.	14 000,00 \$
Excavation Carroll inc.	15 452,18 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroi le mandat de réparation de la borne fontaine au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vallex inc., pour la somme de 14 000,00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 16 octobre 2023.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire mentionne qu'aucune personne n'est présente.

23-10X-483

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière